

**COMMUNE DE SOUVIGNARGUES (Gard)  
ARRÊTE DU MAIRE N° 38/2026****\*\*\*\*\*  
ORGANISATION D'ABRIVADO LONGUES  
\*\*\*\*\*****Madame la Maire de la Commune de Souvignargues (Gard),**

Vu l'Arrêté du Maire n° 34/2026 du 18 mars 2026 relatif aux mesures générales de sécurité des abrivado et des bandido pendant la fête de Pâques qui se déroulera du vendredi 03 avril 2026 au dimanche 05 avril 2026 inclus,

Vu la demande en date du 10 mars 2026 présentée par l'Elodie ASTIER Présidente du Comité des Fêtes "Le Scorpion Souvignarguais" a effet d'organiser des abrivado longues,

**ARRÊTE****Article 1 :**

Le Comité des Fêtes "Le Scorpion Souvignarguais" est autorisé à organiser, des abrivado longues, qui se dérouleront les :

- Samedi 04 avril 2026 de 11h30 à 13h30.
- Dimanche 05 avril 2026 de 11h30 à 13h30.

**Article 2 :**

Le jeu taurin énuméré à l'Article premier du présent Arrêté est autorisé uniquement sur le circuit suivant :

- o Raccourci de Calvisson → Chemin du Grès (hors agglomération niveau parcelle section B n° 141 lieu-dit "Puech Long") → Chemin du Grès (en agglomération) → Plan Barban → Grand'Rue → Rue des Aires → Chemin des Combes → Ruc du 11 Novembre 1918 → Arènes.

**Article 3 :**

Madame la Maire :

- certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif du Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif de Nîmes peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :**

Madame la Maire est chargée de l'exécution du présent Arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

Ampliation sera adressée à :

- M. le Commandant de la Gendarmerie de Sommières.
- M. le Chef de Corps du Centre d'Incendie et de Secours de Sommières.
- Mme la Présidente du Comité des Fêtes "Le Scorpion Souvignarguais".
- Manade "Conti" – Stéphane CONTI – 4841 Rte des Iscles Mas de Cèrier – 30800 SAINT-GILLES (05/04/2026).
- Manade "Arlatenco" – Eric CLEMENT – 264 rue du Stade – 30920 CODOGNAN (04/04/2026).

Le présent arrêté sera :

- affiché par les soins de l'organisateur aux différents accès menant sur le parcours de la manifestation,
- distribué par les soins de l'organisateur aux administrés concernés par le parcours de la manifestation.

Fait à Souvignargues, le 18 mars 2026

**La Maire,  
Catherine LECERF**



PARCOURS ABRIVADO  
DES 04 ET 05 AVRIL 2026 A 11H30

